C.T.C.C.
JUSTICE ET CHARITÉ

CE TRAVAIL

Vol. XXVI — No 14

Montréal, 21 septembre 1950

A L'ISSUE DU 29e CONGRES

L'Exécutif est réélu en bloc

De gauche à droite : M. Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C., M. L.-L. Hardy, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. et Mlle Orietta Lacroix, trésorière du syndicat en grève au moment où elle communiquait son appel au Congrès.

Sherbrooke, 21. — Les quelque 400 délégués de la C.T.C.C., réunis en congrès depuis cinq jours à Sherbrooke, viennent de réélire en bloc l'Exécutif de leur Confédération. Tous les officiers sortant de charge ont été reportés à leurs postes respectifs. C'est là une des plus courtes élections dans l'histoire de la C.T.C.C. Elle a duré à peine un quart d'heure.

M. Gérard Picard est donc maintenu à la présidence ainsi que M. Jean Marchand au poste de secrétaire général et M. Roméo Ethier à celui de trésorier. Les six vice-présidents demeurent en fonctions. Ce sont MM. Gaston Ledoux, de Granby; Horace Laverdure, de Montréal; Lucien Dorion, de Québec; Louis-Philippe Boily, de Chicoutimi; F.-X. Légaré, de Rimouski; Rodolphe Hamel, d'Asbestos.

Cette élection clôturait la dernière séance du 29e congrès annuel de la C.T.C.C. tenu au sous-sol de l'église Ste-Jeanne-d'Arc de Sherbrooke. Ce congrès, l'un des plus considérables dans l'histoire du mouvement, a été marqué de plusieurs décisions importantes.

Sans pouvoir expliquer longuement chacune de ces décisions, nous en énumérerons quand même quelques-unes à la suite, quittes à y revenir plus en détail dans nos prochains numéros.

1. Le Congrès s'est prononcé pour la semaine de quarante heures dans l'industrie. Il a formulé une proposition de législations des grèves qui a soulevé beaucoup d'intérêt et dont on peut lire le texte en page deux du présent numéro du "Travail".

2. Le Congrès a revisé plusieurs articles de notre législation ouvrière (en particulier Loi des Accidents du Travail et Loi de l'Assurance-Chômage) et adopté des résolutions visant à modifier certains articles de ces lois.

3. Il a statué enfin sur plusieurs questions de régie interne dont celle, très discutée, du paiement des per capita à la C.T.C.C. Par une importante majorité, le Congrès a décidé en faveur du paiement direct. Il a aussi adopté un nouveau mode de représentation aux Congrès de la C.T.C.C. et réglé plusieurs questions d'administration.

4. Dans le domaine de la sécurité sociale, le Congrès a pris position sur le problème des pensions de retraite et formulé d'importantes suggestions en matière d'habitation.

Le "Travail" consacrera, dans les semaines qui viennent, plusieurs chroniques aux décisions du Congrès pour renseigner adéquatement tous les membres sur le travail de leurs délégués.

Piquetage symbolique devant la Classon

La deuxième journée du congrès de la C.T.C.C., à Sherbrooke a été marquée par un piquetage peu banal alors que les quatre cents délégués se sont réunis devant les usines de la Classon Knitting Mills dont les ouvriers sont en grève depuis cinq mois.

SECOURS

La manifestation avait débutée à la salle du congrès quand Mlle Oriella Lacroix, trésorière du syndicat en grève, exposa aux délégués les raisons de cet arrêt de travail et l'historique des négociations.

"Jusqu'à date, dit Mlle Lacroix, personne n'a encore nié le bien fondé de nos revendications, et tout au contraire, toutes les autorités, gouvernementales, municipales et religieuses ont tenté de faire entendre raison à notre patron, le Dr Samuel Reinhart, de New-York.

"Le 11 mai dernier, les 125 employés de la Classon, après de vaines tentatives de négociations, décidèrent de faire la grève pour obtenir les avantages recommandés dans un rapport majoritaire du tribunal d'arbitrage, chargé de trouver un moyen terme à leur litige.

"Ce tribunal d'arbitrage, présidé par M. J.-D. Laviolette, de Montréal, aviseur industriel de l'Association des Manufacturiers en Vêtements du Québec et composé de plus de MM. Roger Régimbald, de Montréal, aviseur patronal nommé comme arbitre par le ministère provincial du Travail à défaut, par la partie patronale, de nommer son propre arbitre, et Laurent-L. Hardy, secrétaire du conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Sherbrooke, communiqua aux intéressés la sentence suivante:

Salaire minimum, pour les hommes, de 40 cents l'heure à l'entrée et augmentation progressive jusqu'à 85 cents l'heure après 30 mois de service.

Salaire initial minimum de 30c l'heure, pour les femmes, avec hausse progressive jusqu'à 50 cents l'heure après 18 mois.

Rétroactivité pour toute la durée du contrat négocié, soit du 31 mars 1949 au 31 mars 1950.

Trois fêtes chômées et payées. aussi avec rétroactivité.

"Dans son rapport majoritaire, fit remarquer Mlle Lacroix, le tribunal déplora le manque de collaboration de la part du propriétaire, en soulignant les retards qu'il avait apportés au travail du tribunal et son refus catégorique de déléguer un arbitre et de se faire représenter lors des sessions du tribunal.

"Par la suite, le service de conciliation du ministère provincial du Travail tenta de régler le conflit en invitant les deux parties à participer à des négociations post-arbitrales. Il essuya un refus.

"Le ministre du Travail lui-même insista auprès du Dr Reinhart pour que de telles négociations soient entamées. Ce dernier ignora tout simplement la demande.

"La Cité de Sherbrooke tenta ensuite d'user de son influence pour faire reprendre les négociations. Aucune réponse ne fut reçue.

"Le Dr Reinhart fait le mort, ajouta Mlle Lacroix.

"Un grand nombre des grévistes de la Classon sont des femmes, expliqua-t-elle. Certains d'entre eux doivent aider de grosses familles, et c'est dans la misère que ces familles vivent actuellement.

"Nous avons besoin de certains secours immédiats, et je suis sûre que les délégués à ce congrès répondront à notre demande avec générosité."

Sur recommandation du président, la collecte débuta immédiatement et rapporta plus de $1200.

"L'ORDRE"

A l'issue des délibérations de l'après-midi, les 400 délégués s'entassèrent dans plusieurs automobiles et dans deux autobus pour se rendre aux portes de la Classon.

A cet endroit, les chefs de la C.T.C.C., MM. Picard et Jean Marchand, adressèrent la parole aux manifestants pour protester contre le désordre économique causé chez les familles ouvrières par les autorités patronales de cette industrie.

"Voyez ces murs de brique, dit M. Marchand. Ils sont d'un ordre parfait. Dérangez une brique de cet édifice et aussitôt vous causerez le désordre de l'édifice capitaliste et entraînerez, du même coup, l'entrée en scène de la police provinciale et le début des bagarres.

"Voyez par ailleurs ce patron, cet homme qui abuse des pouvoirs que lui donnent la législation ouvrière pour détruire complètement, l'édifice de l'ordre dans ces familles ouvrières. Pas de police provinciale. Pas de troubles apparents. Simplement la misère pour ceux qui doivent l'endurer.

PENDANT LE DISCOURS DU SECRETAIRE

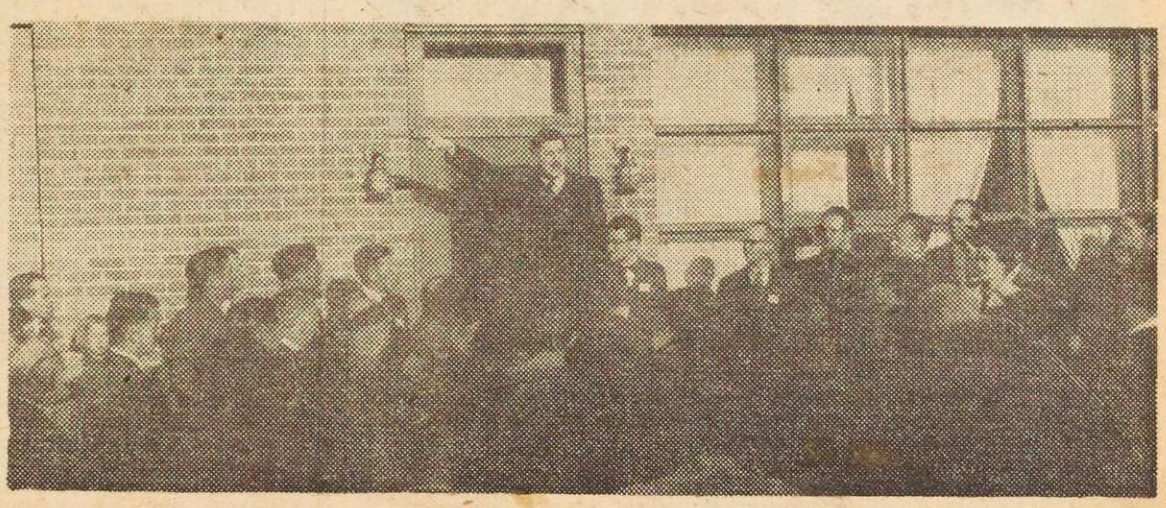

"Voyez par ailleurs ce patron, cet homme qui abuse des pouvoirs que lui donnent la législation ouvrière, pour détruire complètement l'édifice de l'ordre dans ces familles ouvrières. Pas de police provinciale. Pas de troubles apparents. Simplement la misère pour ceux qui doivent l'endurer..."

LES PENSIONS

Le congrès de la C.T.C.C., a ratifié le rapport du président touchant les pensions de vieillesse. Voici le projet autour duquel se rallieront tous les syndiqués dans leur action pour assurer plus de sécurité aux travailleurs à la retraite.

1. — Pension de $50 par mois aux femmes ayant atteint l'âge de 60 ans et aux hommes ayant atteint l'âge de 65 ans, en vertu d'un régime universel de pensions de vieillesse, dont le coût serait défrayé aux trois cinquièmes par le gouvernement fédéral, et aux deux-cinquièmes par les provinces;

2. — Fixer pour les allocataires, une période raisonnable de résidence au Canada;

3. — Abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance (means test);

4. — Etablir en faveur des salariés une assurance contributoire, avec caisses de réserve, en vue d'une pension de retraite de cinquante dollars par mois à l'âge de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Les salariés verseraient deux pour cent (2%) de leur salaire à la caisse de réserve; les employeurs paieraient la balance nécessaire pour assurer la solvabilité de la caisse; les gouvernements assumeraient les frais d'administration et combleraient les déficits.

5. — Protéger les régimes collectifs existants de pensions de retraite, et laisser aux négociations collectives le soin d'établir d'autres plans, comme compléments des régimes plus haut suggérés;

6. — Constituer des organismes appropriés pour surveiller l'application de la loi et assurer le paiement des pensions aux personnes qui y ont droit.

LES GREVES

Une résolution du Congrès

1) Interdiction des injonctions contre une association des salariés qui déclarent une grève à l'expiration des procédures et délais prévus par la présente loi.

2) Pour la durée d'une grève déclarée à l'expiration des procédures et délais prévus par la présente loi.

a) fermeture des portes de l'entreprise si l'ensemble des salariés, au sens de la loi, sont représentés par l'association ou les associations ayant déclaré la grève.

b) Cessation de la production et des activités connexes s'il s'agit d'une grève déclarée par une association représentant les ouvriers de la production et des occupations connexes.

c) Cessation, par l'entreprise concernée, de toute activité exercée par les grévistes, s'il s'agit d'une grève déclarée par une association représentant un groupe distinct de salariés ou un métier.

d) Interdiction à l'employeur, dans tous les cas ci-dessus, d'embaucher de nouveaux salariés pour remplacer les grévistes.

e) Interdiction, dans tous les cas ci-dessus, et pour la durée de la grève, du piquetage.

f) Interdiction à l'employeur d'exercer des représailles contre les grévistes, lors du retour au travail dans tous ces cas ci-dessus, et obligation pour l'employeur de faire reprendre à chaque salarié la fonction qu'il occupait avant la grève.

3. En dernier ressort, le gouvernement pourra saisir temporairement l'entreprise ou les entreprises en grève et, dans ce cas, assumera de plein droit les responsabilités de la direction en vue de conclure, avec l'association des salariés, une convention collective de travail qui liera l'employeur de la même manière que s'il avait négocié lui-même et conclu cette convention.

Cette proposition du comité de résolution venait en amendement de 4 résolutions présentées par les fédérations de l'industrie minière, de la pulpe et du papier, ainsi que par celle du meuble.

Après une assez longue discussion, elle fut adoptée par une majorité écrasante.

Sitôt la lecture de cet amendement terminée, le président Picard céda son fauteuil présidentiel pour expliquer l'intention du comité de résolution.

"A première vue, dit M. Picard, cette résolution que nous vous suggérons, peut sembler très radicale. De fait, elle l'est puisqu'elle vient comme une révolution dans le système actuel de la grève.

"Cependant, nous le reconnaissons de plus en plus, le système actuel est mauvais puisqu'il ne peut conduire la gréviste que dans l'illégalité et le désordre. C'est une réforme sociale en faveur de l'ordre que nous voulons obtenir. C'est la fin des bagarres que nous voulons. C'est au rétablissement de l'ordre, par l'élimination des piqueteurs et des "scabs" et de leurs inévitables conflits, que nous devons viser.

"Et voilà exactement ce qu'apporterait cette nouvelle législation, si elle était adoptée.

"Actuellement, poursuivit M. Picard, une législation inadéquate t nettement insuffisante aux temps modernes de 1950, entraîne des situations telles que celles qui ont plongé les ouvriers de l'amiante dans des troubles non voulus, et qui plonge actuellement les grévistes de la Classon Knitting Mills dans une misère inadmissible".

M. Picard faisait alors allusion à la grève qui existe, depuis 5 mois, à la Classon Knitting Mills, de Sherbrooke, petite usine de 125 employés, fermée à la suite du refus, par le patron, d'accepter la sentence rendue par un tribunal d'arbitre et toujours paralysée par un refus catégorique de ce dernier, le Dr Samuel Reinhart, de New-York, de rencontrer ses employés depuis le début de la grève.

C.T.C.C. LE TRAVAIL JUSTICE ET CHARITÉ

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les jeudis

Directeur : GERARD PELLETIER
Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR

Administrateur : MARCEL ETHIER

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, $1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Dimanche soir

Sécurité sociale

Le rapport de M. Picard

Le rapport du président général de la C.T.C.C., dont la lecture ouvrait le congrès dimanche soir dernier, s'avère un document de toute première importance sur l'un des plus graves problèmes des travailleurs: la sécurité sociale et les pensions de vieillesse.

Le rapport du président est divisé en deux parties. La première étudie et précise de façon très claire la notion même de sécurité sociale. La seconde analyse la situation canadienne en matière de pension et formule un projet que le congrès a ratifié.

Nous n'avons pas ici suffisamment d'espace pour citer tout au long ce document. Mais nous tenons à donner les extraits qui suivent touchant la première partie du rapport. Quant au projet adopté, on en trouvera ailleurs un résumé substantiel.

Les désirs, les voeux, les recommandations, le paternalisme ne sont plus des sources d'où doivent jaillir les mesures de sécurité sociale. Le droit à la sécurité sociale est officiellement reconnu depuis le mois de décembre 1948, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, le premier paragraphe de l'article 25 de cette Déclaration se lit comme suit:

UN DROIT

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circontances indépendantes de sa volonté."

Puis on ajoute:

"La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales."

Ce qui précède donne déjà un aperçu de ce que comprend la sécurité sociale. Mais il convient de comprend:

1) la sécurité d'emploi;
2) la sécurité de gain;
3) la sécurité de la capacité physique de travail;
4) la sécurité quant aux revenus de remplacement ou de complément.

"L'ensemble de ces quatre éléments constitue la sécurité sociale au sens large; le dernier d'entre eux, c.-à-d. la sécurité des revenus de remplacement ou de complément (...) peut être considéré comme la sécurité sociale au sens restreint."

AU CANADA

Cette définition fort intéressante, en plus de nous instruire sur le sens véritable de la sécurité sociale, nous indique aussi le chemin qui reste à parcourir au Canada et dans la province de Québec pour que nous puissions affirmer que nous possédons un régime assez complet de sécurité sociale.

Ainsi donc, la sécurité sociale, on s'en rend compte, n'est pas uniquement l'assurance sociale et ne repose pas uniquement sur les assurances sociales. Comment ne pas citer ici cette observation fort juste puisée dans la *Revue internationale du travail*, (B.I.T., juin 1948):

"La sécurité sociale est un but, l'assurance sociale est un moyen parmi d'autres d'atteindre ce but."

Du point de vue général, il est bon de retenir également les idées suivantes exprimées dans l'Internationale syndicale chrétienne (C.I.S.C, octobre 1949):

"Dans la lutte pour la justice sociale, la sécurité sociale joue un rôle primordial. Dans une nation civilisée, elle constitue pour le peuple la protection contre l'adversité. Elle est aussi le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté et la misère."

Dimanche midi

Discours au banquet

La première journée du congrès de la C.T.C.C. s'est ouverte à neuf heures, dans la matinée de dimanche dernier, par la participation officielle des délégués à l'Hôtel de Ville. Les représentants ouvriers y ont été reçus par Son Honneur le maire Howard.

Après quelques paroles de bienvenue et les remerciements d'usage, les délégués se sont rendus à la cathédrale pour la grand'messe d'ouverture célébrée par M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la Confédération. L'assistance était très nombreuse et remplissait complètement la nef de la cathédrale. Le sermon a été donné par le Rév. Père Jacques Cousineau, s.j., ancien aumônier du Conseil central de Montréal, aujourd'hui professeur au Collège St-Charles Garnier de Québec.

On trouvera ailleurs un résumé du sermon.

A l'issue de la cérémonie, tous les délégués devaient se rendre au Palais de Justice de la ville pour la photographie officielle du congrès, puis au sous-sol de l'église Ste-Jeanne d'Arc, rue Drummond, où fut servi le banquet d'ouverture.

Plus de six cents couverts attendaient les délégués et la salle fut complètement remplie. La table d'honneur comptait une cinquantaine de convives. On y remarquait, outre les officiers de la C.T.C.C. et leurs aumôniers, Mgr Adam, de Sherbrooke, représentant de Mgr l'Evêque et ancien aumônier des syndicats du diocèse; M. Paul-Emile Côté, député aux Communes, qui représentait le ministre fédéral du Travail; Son Honneur le Maire Howard; M. Maurice Gingues, député aux Communes; M. J.H. Morgan, consul des Etats-Unis à Québec; M. J.-P. Deslières, secrétaire du Conseil supérieur du Travail et le trésorier de la ville de Sherbrooke, qui représentait l'hon. J. Bourque, absent pour raisons de santé.

Mgr DESRANLEAU

Mgr P. Desranleau a causé une surprise aux congressistes en apparaissant au banquet dès le début du repas, mais pour quitter la salle quelques minutes plus tard en expliquant qu'il avait tenu à saluer la C.T.C.C., mais que des cérémonies diocésaines l'obligeaient à repartir tout de suite.

Mgr Desranleau a exprimé sa joie de se trouver au milieu des convives "pour plusieurs raisons dont un anniversaire : il y a trente-cinq ans ces jours-ci qu'à la demande de Mgr Bernard, évêque de St-Hyacinthe, je commençai de m'intéresser aux problèmes des ouvriers". Puis, Son Excellence a expliqué pourquoi tous les chrétiens, et les évêques en particulier, doivent s'intéresser à la classe ouvrière : "Parce que le Christ lui-même l'a demandé,ce qu'il n'a fait pour aucune autre classe de la société."

Il a souligné ensuite l'importance de la doctrine sociale de l'Eglise, "claire en tous points et qui oblige tout le monde", selon le mot de Pie XII, "dont on ne saurait s'éloigner sans grand danger pour la foi". Cette doctrine, a expliqué Mgr Desranleau, n'est prêchée contre personne, sauf ceux qui font le mal. Il est absolument nécessaire d'y adhérer; cette adhésion est le gage de succès pour toute action ouvrière.

ORATEURS

M. Gaston Vallée, président du Conseil central des Syndicats de Sherbrooke, fut le premier orateur à prendre la parole à l'issue du repas. Après une courte bienvenue aux congressistes, il présenta tour à tour les diverses santés et les orateurs qui devaient y répondre.

Mgr Adam, répondant à la santé du Pape, a évoqué les débuts du syndicalisme à Sherbrooke : "Nous avions tout contre nous, a souligné le prélat, et rien pour nous, sauf notre bonne volonté et notre résolution très ferme de faire triompher la cause ouvrière. Mais le mouvement s'est développé, et je ne doute pas du tout qu'avec l'appui de l'Eglise et de NN. SS. les Evêques, il ne continue de grandir."

L'orateur suivant, M. Paul-Emile Côté, député fédéral de Verdun, a évoqué pour sa part l'histoire ouvrière du demi-siècle qui s'achève. Il a cité les noms des Hon. Humphrey Mitchell et Mackenzie King, soulignant la part importante qu'ils ont joué tous deux dans le développement du ministère fédéral du travail, qui célèbre cette année son cinquantenaire de fondation. Puis il s'est dit assuré que le mouvement ouvrier franchirait tous les obstacles, y compris celui du communisme, pour continuer sa marche en avant.

Le Maire C. B. Howard a répété sur un ton humoristique sa bienvenue aux délégués, après quoi M. Vallée a prié M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., de répondre à la santé de la province de Québec.

M. PICARD

"On s'étonnera peut-être, a commencé M. Picard, de me voir répondre moi-même au toast à la province. Cela ne signifie pas, rassurez-vous, que je détiens un mandat du gouvernement provincial à cet effet. Mais M. Barrette, ministre du Travail, s'est excusé. Dans un message que nous venons de recevoir, il a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à notre banquet.

"Je crois pour ma part aux regrets de M. Barrette et je suppose aussi que s'il avait pu assister, M. Barrette aurait exprimé un autre regret : celui de n'être jamais apparu aux congrès de la C.T.C.C. depuis que je suis président de cette organisation. C'est pourquoi je prends la parole à ce moment-ci et je souhaite à mon tour que le gouvernement provincial transforme bientôt en liens d'amitié envers nous ses liens d'amiante. Voilà un mauvais eglembour mais qui est voulu; il en faut faire au moins un, n'est-ce pas, quand on parle au nom de la province."

Une fois calmés les applaudissement et les rires que ce préambule avait déclenchés dans la salle, M. Picard a poursuivi son allocution sur un ton moins badin.

Il a exposé en quelques minutes la position de la C.T.C.C. devant les transformations apportées dans notre monde par la révolution industrielle et l'avancement des sciences. Reprenant un thème du R.P. Cousineau, il a exposé que les cadres jusqu'ici indispensables et efficaces de notre société ne suffisaient plus à englober les problèmes contemporains. La paroisse, la province, le cadre national lui-même est débordé. Peu importe que cela nous plaise ou non, il faut désormais envisager des solutions à l'échelle du monde. Les perspectives sont changées. Les problèmes sont plus grands, la terre est plus petite. C'est pourquoi il faut accorder une attention de plus en plus grande à nos affiliations internationales. La C.T.C.C. a commencé de coopérer sur le plan international avec les autres organisations ouvrières; il faut qu'elle développe ces contacts et les intensifie.

Il faut sans doute protéger nos valeurs locales, nationales, mais cela ne doit pas nous empêcher de nous intégrer au monde; cela ne doit pas empêcher que nos raisonnements aient autant d'envergure que les problèmes envisagés.

"Et si l'on ne nous tient pas trop en haleine sur le plan des revendications, nous pourrons encore songer, nous du mouvement ouvrier, au travail constructif que nous désirons entreprendre le plus tôt possible. Et peut-être alors pourrons-nous édifier cette société harmonieuse que tout le monde souhaite.

Dimanche matin

Une civilisation industrielle et chrétienne

Le sermon du R.P. Cousineau

Vous venez tous ensemble ce matin poser le geste rituel conforme à la tradition chrétienne de votre mouvement syndical, vous venez présenter les hommages de votre Confédération au Christ Jésus, dont la doctrine est l'inspiratrice de votre mouvement, dont la grâce constitue votre force et dont la possession fera votre bonheur. Le prêtre a commencé d'offrir le saint Sacrifice aux intentions de votre mouvement, pour que son action continue à promouvoir selon la pensée pontificale le bien-être moral, intellectuel et matériel des salariés.

IDEAL

Cet idéal a été cette année même magistralement exposé, adapté à notre époque et à notre pays, appliqué au monde du travail, par l'épiscopat de la province civile de Québec, dans sa lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier.

Aussi, ai-je cru bon d'abord d'exprimer le sens général pour vous de ce document, puis d'indiquer apostoliquement les problèmes et dangers de l'heure syndicale actuelle, enfin de toucher aux conditions pratiques chrétiennes de votre rayonnement social.

Il est incontestable que le Canada français a donné au monde le spectacle d'une civilisation agricole d'un équilibre achevé. Mais, conséquence du processus accéléré d'industrialisation qui continue, en temps de paix comme en temps de guerre, notre peuple n'est plus agricole, le Québec moins que les autres provinces ! C'est un fait que les recensements de tous genres prouve chaque année davantage. Nos évêques ont saisi le sens profond de cette transformation.

Aussi la deuxième partie de la letre commence-t-elle par un acte de foi éclairé et courageux : "C'est notre devoir de regarder le problème ouvrier dans le plan de Dieu. Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur".

FOI

Oui, une civilisation industrielle peut être chrétienne. Pourquoi ne pas élargir les horizons, allonger les perspectives pour voir, avec nos évêques, "s'établir au pays un régime économique et social conforme à la doctrine de l'Eglise, en somme une condition ouvrière chrétienne qui corresponde sur un autre plan à ce que fut autrefois notre civilisation agricole".

Toutefois, parce que le problème ouvrier tire son caractère essentiel de la structure des relations du travail dans le régime économique moderne, parce que dans le processus d'industrialisation, l'on constate que la détérioration des relations sociales s'exprime avant tout sur le plan de la profession, il faut reconnaître que le travail joue ici un rôle primordial. On ne saurait trop répéter, avec la Lettre, que seule la conception chrétienne assure au travail ainsi qu'aux travailleurs grandeur et dignité et qu'il importe que la vie économique soit ordonnée de façon à reconnaître le sens chrétien du travail faussé par la primauté de l'argent.

La réorganisation du régime du travail d'après ces normes requiert comme conditions la liberté syndicale véritable et son expression normalisée, de même que la stabilité organique de l'économie ; elle s'acheminera vers la participation à la vie et leur intégration dans le fonctionnement, voire même la structure de l'entreprise, de la profession et de l'économie nationale, toutes réformes dont la prudence d'application ne doit pas masquer l'urgente nécessité ni voiler la netteté d'orientation.

MATURITE

Votre confédération a accédé depuis quelques années à la maturité : vous êtes devenus un mouvement adulte. La maturité, cependant, avec beaucoup d'avantages, comporte certains dangers. Ainsi, pour le mouvement syndical, quand les cadres se sont constitués, quand le nombre a grossi, quand l'expérience a été acquise, quand la discipline a été acceptée et que l'ensemble joue facilement, on peut arriver à croire à la force de l'organisation pour elle-même, à l'efficacité absolue de la technique et à la simplification enchanteresse de la centralisation administrative.

Au-dessus du nombre, de la technique et de l'administration, il y a l'esprit. Ce qui compte dans un mouvement, c'est le dynamisme intérieur qui est double : élan mystique des personnes, idée juste et féconde; le reste n'est que l'application et le revêtement. "Un mouvement n'est pas une simple construction, disait le Pape, une organisation purement statique, si ingénieuse, si gigantesque qu'elle soit. Mouvement dit vie... Vie qui, jaillissant des profondeurs, s'écoule fraîche et abondante, par l'initiative sans cesse en éveil de chaque individu et de chaque groupe". Il faut que l'esprit prévale, surtout quand on a la force avec soi.

Le deuxième danger pour l'homme de maturité qui a donné les preuves de sa capacité et de son rendement, c'est l'embourgeoisement. A un certain âge et à un certain niveau, on sent davantage les charmes du repos ; "on est arrivé", suivant l'expression populaire, et on pense que c'est le temps d'en profiter. Dans le mouvement syndical, tel qu'il existe en Amérique du Nord, l'embourgeoisement constitue un des pires dangers et la plus fréquente des

(suite à la page 4)

"Pour le bien de toutes les classes"

Après la trop brève apparition de Mgr Desranleau au banquet d'ouverture, les congressistes de la C.T.C.C. souhaitaient vivement que l'évêque de Sherbrooke fasse une nouvelle apparition au cours de leurs séances. Ce désir s'est réalisé mardi après-midi après le plus vif débat du congrès sur le paiement de la taxe per capita à la C.T.C.C.

Mgr Desranleau s'est alors adressé aux délégués dans les termes suivants: "Se qui importe, mes chers ouvriers, c'est que vous ayez la certitude que vos évêques sont tout entiers avec vous, avec ce grand nouvement qu'est devenue la C.T.C.C. Je reviens parmi vous pour vous le répéter, afin qu'il ne subsiste dans vos esprits aucun doute à ce sujet.

"Le mouvement syndical doit se développer aujourd'hui plus que jamais. Il faut prendre conscience de la situation dans laquelle nous vivons. Or, si nous étudions l'évolution actuelle de notre pays, nous constatons que la centralisation industrielle se poursuit à un rythme sans cesse accéléré.

Quand un pays s'industrialise, la population ouvrière augmente au même rythme. Les ouvriers sont donc de plus en plus nombreux chez nous. Il importe qu'ils occupent dans la nation une place de plus en plus grande et cette place leur sera assurée par l'action syndicale.

"Cette action, le Pape l'approuve. Nous pouvons donc la poursuivre dans la paix puisque nous sommes dans la vérité.

"Une chose toutefois doit nous préoccuper sans cesse: la clarté de nos idées et leur justesse. Devant cette montée puissante du syndicalisme, devant cette force qui s'annonce, il faut songer à l'ordre et ce sont les idées claires, les idées justes qui assurent l'ordre. C'est pourquoi les évêques ont voulu clarifier dans une lettre pastorale la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle apparaît en regard des circonstances canadiennes. C'est pourquoi vous-mêmes vous devez plus que jamais étudier. Vous êtes désormais majeurs. Cela comporte des inconvénients mais surtout des avantages et des responsabilités. Certains, qui vous aimaient quand vous étiez faibles, vous regardent aujourd'hui avec plus de méfiance. Mais cela aussi finira par changer. Je ne crois pas pour ma part qu'il existe autour de vous des oppositions irréductibles.

"Vous avez fait beaucoup de progrès ces dernières années. Votre doctrine sociale est plus évoluée. Les ouvriers s'imposent de plus en plus partout. Il faut continuer dans cette voie sans craindre l'erreur. Si vous déviez, vous serez avertis. Mais surtout, ne vous arrêtez pas de construire. Vous deviendrez ainsi des éléments de formation sociale, non seulement pour la classe ouvrière mais aussi pour les autres classes.

"Le travail sera dur sans doute. Vous le trouvez dur dès aujourd'hui. Mais le beau temps vient toujours après les orages et la certitude que vos idées s'imposeront un jour, pour le bien de toutes les classes, doit être pour vous un encouragement. Nous avons mis trois cents ans à abolir l'esclavage; six cents ans à abolir le servage. Contre le mal des grandes propriétés foncières... nous travaillons encore. Il en est ainsi de la libération des travailleurs industriels. Elle viendra à son heure. Et nous pouvons nous dire que le travail est commencé depuis soixante dix ans déjà.

"LE TRAVAIL" et le Congrès

Au cours de ses séances, le Congrès s'est intéressé au journal le "Travail" dont il a discuté l'avenir. Après avoir sanctionné la décision du Bureau confédéral touchant la parution hebdomadaire, l'assemblée a fixé les prix suivants pour l'abonnement annuel : abonnement individuel, $1.50; abonnement de groupe (syndical), $1.00.

Avis donc à tous nos lecteurs.

AU TRAVAIL

Plusieurs commissions et comités ont fonctionné pendant toute la durée du Congrès. Voici le comité chargé d'étudier le rapport du trésorier. Il siégeait dans une petite salle attenante à la salle du congrès.

. . . Et dans une autre petite salle attenante, le secrétariat fonctionnait. En voici les trois animateurs en train d'étudier un manuscrit qu'ils devront bientôt polycopier afin que chacun des quatre cents délégués puisse en prendre connaissance.

LA SEMAINE

Tandis qu'on délibérait à Sherbrooke...

L'activité syndicale devait inévitablement se ralentir au cours de la semaine dernière alors que tous les officiers de la C.T.C.C. et des corps affiliés se trouvaient en congrès à Sherbrooke.

Il nous est arrivé cependant quelques nouvelles que nous consignons ici. Elles confirment une fois de plus la tendance qu'on remarque depuis deux mois dans les négociations: attitude patronale légèrement assouplie.

JOLIETTE

Elections

Des élections ont été tenues, le 11 septembre dernier, au Syndicat National des Ouvriers du Bâtiment de Joliette. M. l'abbé J.-M. Marsolais agissait comme président de l'élection. Les nouveaux officiers en fonctions sont: MM. Alcibade Latendresse, président; Alfred Beaucage, vice-président; Jean Ducharme, secrétaire-archiviste; Adrien Ducharme, secrétaire-trésorier; Jean-Louis Toupin, secrétaire-financier; Hector Laurin, sentinelle; Félix Contré, Viateur Brunelle, Léo Duval, Roméo Miquette, Noël Lapointe, directeurs.

De même, au Syndicat Catholique et National des Employés de la Fiature de Joliette Inc., les élections annuelles viennent d'être tenues. Voici les noms des officiers élus: MM. Léopold Lévesque, président; Jean Bourgeois, vice-président; Gérard Fortin, secrétaire-archiviste; Gérard Dalcourt, secrétaire-trésorier; René Boisvert, sentinelle. Au poste de directeurs on compte Mlle Adrienne Parent ainsi que MM. Gabriel Perreault et Rosaire Durand; M. Jacques Archambault agira comme agent d'affaires. M. l'abbé J.-Marc Marsolais présidait l'élection.

A un cheveu de l'arbitrage :

Il s'en est fallu de bien peu que la Cie Edouard Gohier Ltée ne soit conduite à l'Arbitrage à la suite de l'échec des pourparlers au sujet du renouvellement du contrat de travail avec le Syndicat Catholique qui groupe ses employés. On sait qu'à ce moulin de Joliette, on fait la manutention et la préparation du bois de construction.

Début des pourparlers :

Le contrat de travail avait expiré le 1er mai dernier. A la suite des avis requis par la loi des Relations Ouvrières, les représentants des deux parties avaient engagé des pourparlers directs vers la mi-mai. Dans son projet initial, le syndicat demandait une clause d'atelier syndical, la fixation de la période de vacances au cours des mois d'été, deux fêtes chômées et payées additionnelles, la paie Hebdomadaire au lieu de tous les quinze jours, une augmentation générale de $0.08 l'heure plus certains rajustements et la hausse de la rémunération attachée à l'indice du coût de la vie de $0.25 à $0.40 du point. Les trois premières séances de négociations directes n'apportèrent aucun résultat la compagnie offrant, en contre-proposition, d'accorder la distribution de la paie hebdomadaire et de fixer la période des vacances au début du mois d'août, sans aucun autre amendement au contrat en vigueur.

Echec du conciliateur :

Devant cette situation, le syndicat demanda l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail. Deux séances successives tenues dans les bureaux du Service de Conciliation à Montréal sous la présidence de M. J. Paul Lafleur conciliateur, n'apporta pas de résultat. A cette période, la Compagnie offrait une augmentation générale équivalent à $0.014 de l'heure (un sou point 4).

C'est alors que le Syndicat demanda la formation d'un Conseil d'arbitrage d'après les dispositions de la Loi des Différends Ouvriers de Québec. Cette permission fut accordée par le Ministre du Travail et à la suite du rapport du conciliateur, et des procédures étaient engagées à cet effet en date du 15 août dernier.

Nouvelle intervention conciliatrice :

Alors que le Syndicat avait procédé à la nomination de son arbitre sur le Conseil d'arbitrage composé de trois membres, (en l'occurence, le syndicat avait choisi Me Claude Edouard Hétu, avocat de Joliette), une nouvelle intervention d'un conciliateur du ministère du Travail), M. Léopold Roger, vint changer complètement le cours des négociations. Une nouvelle rencontre était aménagée et mercredi le 30 août dernier les représentants des deux parties apposaient leurs signatures au bas de l'important document renfermant les termes d'un nouveau contrat de travail.

Les termes de l'entente :

En plus des clauses ordinaires déjà existantes garantissant une clause de sécurité syndicale (maintien d'affiliation) et la retenue des cotisations syndicales sur la paie, deux fêtes chômées et payées, les droits de séniorité, les heures de travail et le paiement du surtemps, es congés payés, le réglement équitable des griefs, la nouvelle entente comporte une augmentation générale de $0.05 l'heure avec un effet rétroactif au 1er mai, (tout en tenant compte des sommes déjà versées), ce qui a pour effet de faire varier l'échelle de salaires de base entre un taux honoraire minimum de $0.65 et un taux horaire maximum de $0.90. Par contre, la clause ouverte sur les salaires faisant varier le taux de base d'après l'indice du coût de la vie disparaît. De plus, une clause spéciale garantit la distribution de la paie à toutes les semaines au lieu de tous les quinze jours.

Les signataires du contrat :

MM. Léo Gohier et Frédéric Houde respectivement président et secrétaire-trésorier de Edouard Gohier Ltée ont signé au nom de la Cie avec M. Roger E. Régimbal, directeur des Relations Ouvrières à l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.) qui avait agi comme conseiller technique et qui a signé comme témoin. D'autre part, MM. Martial Savoie et Yvon Sirois, respectivement président et vice-président du syndicat C. et N. des Travailleurs du Bois de Joliette Inc. ont signé au nom des employés.

COATICOOK

Le Syndicat National des Ouvriers du Meuble de Coaticook a enu ses élections annuelles en présence de l'exécutif de la Fédération Nationale du Meuble et de M. Laurent Hardy, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke qui se trouvaient de passage. Voici la liste des officiers élus: MM. Roger Boisclair, président; Dorila Trudel, vice-président; Ajutor Truchon, vice-président; Jean-N. Drolet, secrétaire-archiviste; Antonio Tremblay, secrétaire-trésorier; Hermas Lahaie, assistant-secrétaire; Léo Cloutier, porte-drapeau; Gérard Simard, sentinelle; Emile Laperle, sentinelle.

St-Jérôme

Les officiers du Syndicat de St-Jérôme, toujours soucieux, de l'avancement de leurs membres, ont organisé des cours du soir sur la menuiserie.

Ste-Hénédine

Le Syndicat National des Travailleurs du Bois Ouvré de Ste-Hénédine, (Comté de Dorchester), a tenu récemment ses élections, sous la présidence de M. l'abbé Louis-Philippe Laberge et de M. Omer Chevalier, trésorier de la Fédération du Bois Ouvré. Les officiers suivants ont été élus: MM. Armand Coutier, président: Emilien Roy, vice-président; Joseph Chrétien, trésorier; Alphonse Chrétien, secrétaire-archiviste ; Gérard Tanguay, sentinelle.

PRINCEVILLE

Meuble

Les négociations qui se poursuivaient depuis quelque temps entre le Syndicat Catholique et National des Travailleurs du meuble de Princeville Inc., et la Princeville Furniture Ltd., se sont terminées ces jours derniers, par la signature du contrat de travail.

Les 65 employés de la firme ci-haut mentionnée recevront à compter du 1er octobre 1950, une augmentation de salaire de cinq cents l'heure.

VICTORIAVILLE

Métallurgie

Le Syndicat Catholique National des Employés de la Métallurgie, représentant les 50 employés de La Compagnie Jutras, a signé, le 6 septembre dernier, avec la dite compagnie, un contrat de travail qui assure aux ouvriers une augmentation de salaire de cinq cents l'heure.

L'agent négociateur pour le Syndicat était M. Marcel Pepin, organisateur pour la Fédération de la Métallurgie, tandis que l'agent négociateur patronal était M. Roger Regimbald, directeur des Relations ouvrières à L'Association Professionnelle des Industriels.

RIMOUSKI

Des négociations s'ouvriront entre le Syndicat Catholique des Employés du Commerce de Rimouski nc., et l'Association des Marchands de cette même ville.

Les employés concernés (250), formuleront les demandes suivantes: a) ouverture des magasins le vendredi soir jusqu'à dix heures, au lieu du samedi soir comme cela se pratique présentement; b) deux nouvelles classifications chez les employés: quatirème et cinquième année, s'ajouteraient à celles déjà existantes, avec salaires correspondants; c) lundi de Pâques chômé et payé; d) augmentation des salaires d'environ cinq dollars par semaine.

Ces négociations débuteront au mois d'octobre. Les agents négociateurs syndicaux: MM. Lucien Rioux secrétaire; Maurice Canuel, directeur; J.-Alfred D'Amours, président, assistés par le secrétaire du Conseil Central de Rimouski. Négociateurs patronaux: MM. les représentants de L'Association des Marchands Détaillants assistés très probablement (comme les deux dernières années) de M. V. Chartrand de Montréal, secrétaire-adjoint au Bureau de l'association des marchands détaillants de Montréal.

Nouveau syndicat

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Luceville vient d'obtenir sa certification et prépare actuellement son contrat qui sera négocier à la fin de septembre.

GUERRE de COREE et sujets divers

Quelques résolutions importantes

A la suite de ces délibérations, les délégués ont approuvé la recommandation du comité des résolutions qui se lit comme suit: "Que la C.T.C.C. demande au gouvernement de s'en tenir à ses obligations comme membres des Nations Unies et qu'elle insiste pour que le Canada ne s'engage pas au delà des limites raisonnables dans la participation aux guerres extérieures."

Le rapport du comité d'assurance-chômage

Plusieurs résolutions concernant l'assurance-chômage avaient été inscrites au feuilleton. Le comité des résolutions a fait les recommandations suivantes qui ont été adoptées par le congrès:

1—Que les heures travaillées dans une semaine soient additionnées et ne comptent que pour le nombre de jours auxquels elles correspondent.

2—Que les prestations d'assurance-chômage versées, soit par chèque ou en argent, soient accompagnées d'un document indiquant les détails suivants:

A) Le montant de la prestation;
B) Le nombre de jours couverts;
C) La balance des jours au crédit du bénéficiaire.

3—Que les jours considérés comme non compensables en vertu de l'article 35 de la loi soient abolis et que le nombre des jours d'attente soient de sept.

4—Que la loi d'assurance-chômage précise que l'employeur soit obligé de garder à l'endroit où s'exécute le travail, le livre d'assurance-chômage de façon à ce que l'employé puisse le consulter et entrer en sa possession au moment de son départ.

5—Que plus de bureaux ambulants, ayant comme mission de visiter les endroits où n'existent pas des bureaux permanents afin d'éviter aux ouvriers des voyages coûteux.

6—Que la loi soit amendée de façon à ce que tout ouvrier qui est forcé de prendre des vacances non payées ait droit à ces prestations.

7—Que la loi soit amendée de façon à ce que les employés d'hôpitaux et des institutions religieuses soient assujettis à la loi.

Autres résolutions adoptées

La nomination d'un ambassadeur au Vatican, la protestation contre la persécution religieuse dans les pays dominés par les communistes, l'adoption d'un drapeau véritablement canadien et la nomination d'un Canadien au poste de gouverneur général du Canada ont fait l'objet de résolutions qui ont été approuvées par le congrès.

Ce dernier a aussi donné son approbation à une résolution demandant qu'une diminution de 10 pour cent du revenu soit allouée pour les oeuvres de charité sans qu'il soit nécessaire d'annexer les reçus aux formules d'impôt comme cela se pratique aux Etats-Unis.

UN LECTEUR

Les délégués au Congrès de Sherbrooke se sont vivement intéressés au dernier numéro du Travail qui leur a été distribué sur place. Voici un délégué de Priceville en train de lire quelques nouvelles avant le début d'une séance.

Une civilisation...

(Suite de la page 3)

tentations. Qui ne sait que l'embourgeoisement a conduit le système capitaliste moderne à sa perte ! Il en serait ainsi du mouvement syndical qui glisserait de façon insensible soit au vieillissement, qui est la mort de tout élan créateur et généreux, soit à la matérialisation, qui est la négation du syndicalisme véritable.

Qu'est-ce donc que le syndicalisme ? "Il est par essence l'organe d'un groupe d'hommes qui ont renoncé aux facilités de la servitude, aux habiletés de l'égoïsme et aux désordres de la rébellion, pour lier leur sort à celui de leurs frères dans la poursuite disciplinée d'une liberté qui est indissolublement celle de tous et de chacun."

Cette définition du philosophe chrétien Yves Sion rejoint la pensée S. S. Pie XII, quand en 1945 il exhortait les travailleurs italiens à garder vif en eux "le sentiment de la responsabilité collective de tous pour tous... en vue de créer des conditions sociales qui n'ont de valeur que pour rendre à tous possible et aisée une vie digne de l'homme et du chrétien". Terrible est la logique de cette intitution fondée sur la solidarité des opprimés d'une époque et orientée vers "cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ" (Pie XII). Il n'y a pas de place dans un syndicat, sinon par erreur, pour un individu qui ne voit aucun inconvénient à ce que son camarade soit mal payé pourvu que lui-même ait un bon salaire; qui accepte de bon coeur que le contrat de son camarade soit arbitrairement rompu, en considérant qu'il saura toujours lui-même manoeuvrer de manière à conserver sa situation.

A ces exigences, vous reconnaissez la grandeur du syndicalisme, qui, selon cet observateur, "en dépit d'innombrables abus demeure la plus féconde des institutions destinées à protéger et à promouvoir la liberté dans les sociétés modernes".

Voulez-vous connaître maintenant la pierre de touche qui vous permettra de juger l'authencité de votre apport ? Votre attitude envers les petits, les faibles, les opprimés. Essentiellement "l'organisation syndicale... fait la force du faible et garantit des relations harmonieuses avec le fort" (Mgr Douville). Et quand les faibles s'y sentent mal à l'aise comme il arrive, c'est un signe qu'il y a trahison de l'esprit. Voulez-vous savoir pourquoi le mouvement ouvrier est animé d'un syncalisme universel et inépuisable ? La promesse du Christ : "Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait."